



Abus du propriétaire pour conserver la caution

Par **Allychris**, le **28/04/2009** à **11:55**

Bonjour,

J'ai quitté un studio de 20 M2 que je louais en février. L'état des lieux (entrée & sortie) a été fait par l'huissier en titre de ma propriétaire. Aujourd'hui, ma propriétaire me demande de payer :

- le remplacement du wc car celui-ci a une légère fêlure au pied (qui n'avait pas été noté mais qui existait)
- le remplacement de la barre de douche + remise en état du robinet de la douche
- Le tout pour 438.88 €
- La reprise totale de la vidange de l'évier de cuisine (celui-ci aurait été bricolé, mais pas par moi), le tout pour 237.37 €.
- et enfin, fourniture et pose d'une grille de ventilation pour 127.66 €.

Ce dernier élément n'a pas été noté dans le rapport d'huissier car la fenêtre était soit disant ouverte pour le cacher.

Je dois noter que je ne suis restée que 6 mois dans son appartement. Il est évident que mon ex propriétaire tente de refaire à neuf sa salle d'eau et son évier de cuisine à mes frais. Est-elle en droit :

- de me faire payer le remplacement du WC alors que la fissure est due à une usure du WC qui a plus de 25 ans ?
- de me faire payer un évier neuf par "celui-ci aurait été bricolé" (est-ce interdit ?)
- de me faire payer quelque chose qui n'a pas été noté dans l'état des lieux établi par l'huissier ?

Merci de vos réponses et de votre aide

Par **Marion2**, le **28/04/2009** à **12:13**

Bonjour,

Je vous conseille vivement de contacter l'ADIL qui vous donnera tous les renseignements nécessaires.

Votre Mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.

Bon courage.

Par **Allychris**, le **28/04/2009** à **13:59**

Merci pour votre conseil que je vais suivre rapidement. Bon après-midi